RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE SAINT-JOACHIM

Afin de permettre à tous les élèves de s'épanouir dans un environnement sain, respectueux et sécuritaire, l'école a retenu des règles de vie que tous doivent respecter.

1. <u>Je respecte toutes les personnes de l'école - élèves, membres du personnel, visiteurs, parents</u> et bénévoles

ÉVITER : SIGNIFIE NE PAS FAIRE

En paroles:

En évitant les tons, répliques ou attitudes impolis, les surnoms, remarques blessantes, menaces, blasphèmes...

En gestes:

En évitant de frapper, de bousculer, de se tirailler (et tout jeu de contact), de faire tomber, d'intimider, de se batailler, de lancer des objets, de cracher, de voler, d'enlever des objets, de faire des gestes vulgaires ou d'avoir des comportements amoureux inappropriés.

<u>Dans mes déplacements</u>:

En circulant calmement durant les heures de classe et lors des entrées et sorties.

<u>Dans les objets que j'utilise</u>:

En laissant à la maison les objets dangereux, les objets électroniques, *les cellulaires*, les autres objets inutiles ou de grande valeur et tous les autres petits objets provenant de la maison (jouets, billes, etc.). L'école n'est pas responsable de la perte ou du bris des objets non autorisés.

Lors des récréations :

En utilisant adéquatement les objets prêtés (ex. ballon, ballon-poire, corde à danser...) et en laissant à la maison tous les objets non requis à l'école sauf s'il y a une permission spéciale de la part de l'enseignant. En tout temps, aucun échange ou vente de matériel n'est permis.

2. Je respecte le code vestimentaire

En portant des vêtements propres et convenables qui ne véhiculent pas de message de violence. Les vêtements indécents sont interdits (exemples: chandail ou short trop courts, jupe trop courte, partie de sous-vêtement visible). Les verres fumés, les casquettes ou autres couvre-chefs doivent être déposés au casier. Il faut prévoir et apporter les vêtements nécessaires pour aller dehors selon la saison (bottes et bottillons jusqu'à la fin de la fonte des neiges).

3. Appels téléphoniques au secrétariat

Les élèves ont la permission d'utiliser le téléphone en cas d'urgence seulement (maladie, lunch oublié...). Le téléphone cellulaire est interdit à l'école. Il sera confisqué et remis aux parents à une date ultérieure.

4. Je respecte l'horaire de l'école

- ✓ En prenant mon rang immédiatement à la porte d'entrée au son de la cloche et en me dirigeant calmement à la sortie à la fin de la journée;
- ✓ En évitant les sorties de classe inutiles et en évitant de flâner dans les toilettes, corridors ou vestiaires:
- En demandant une autorisation pour sortir du local.

5. Je respecte l'environnement intérieur et extérieur de l'école

- √ En gardant les endroits propres;
- ✓ En évitant le gaspillage de papier, savon, eau...;
- ✓ En ne faisant aucun bris, graffiti...;
- ✓ En ne laissant aucun déchet:
- ✓ En évitant de laisser trainer des objets, papiers, vêtements...;
- ✓ En portant une paire de souliers pour l'intérieur.

6. En classe, je dois :

- ✓ Avoir tout mon matériel;
- ✓ Respecter les règles de vie de la classe et des spécialistes;
- ✓ Prendre soin de mon agenda et l'avoir en ma possession en tout temps;
- ✓ Prendre soin de mon matériel et du matériel prêté par l'école;
- Étre responsable de mes apprentissages et de mon travail.

7. À la bibliothèque, je dois :

- √ Garder le silence:
- ✓ Prendre soin du livre que j'emprunte;
- √ Respecter toutes les consignes données dans le local;
- ✓ Signaler à la personne responsable tout bris (éviter de réparer moi-même);
- ✓ Éviter d'apporter un livre à l'extérieur ou au local de diner.

8. Au service de garde (matin, midi, soir), je dois :

- ✓ Respecter les règles de vie de l'école;
- √ Être calme, rester assis durant le diner et être en silence lorsque demandé;
- √ Respecter les éducatrices, les élèves et toutes les consignes demandées ;
- ✓ Utiliser un langage adéquat en tout temps;
- ✓ Utiliser le permis de circulation en tout temps.



Il est à noter qu'un nouveau règlement pourrait s'ajouter en cours d'année suite à une situation particulière. Le nouveau règlement serait présenté au conseil d'établissement et les parents seraient informés via une communication aux parents.

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites <u>en tout temps</u>, et ce quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.